

Les éoliennes: pour ou contre ?

Aujourd'hui, les politiques favorisent les énergies renouvelables dans le but de limiter le réchauffement climatique. Celui-ci est bien réel et nous en voyons tous les jours les effets dévastateurs: chaleurs torrides, inondations, sécheresses, ouragans et incendies sont autant de manifestations que les scientifiques imputent au réchauffement climatique, engendré notamment par l'utilisation d'énergies fossiles. Le Green Deal européen, qui prévoit la neutralité carbone d'ici 2050, pousse les régions à installer rapidement un grand nombre d'éoliennes.

Nous sommes donc favorables aux énergies renouvelables, dont les éoliennes font partie. Mais pour que celles-ci ne se retournent pas contre la nature, et donc, à terme, contre l'homme qui en fait partie, il est impératif de respecter quelques règles qui en limiteront l'impact.

C'est principalement l'emplacement des éoliennes qui va être déterminant, à côté du type d'éolienne et de ses périodes de fonctionnement. En effet, pour fonctionner, les éoliennes ont besoin de vent, donc d'espaces dégagés. Or, avec ses quelque 63 km de côte, la Belgique est limitée et obligée de se tourner vers l'intérieur de ses terres. Et c'est là qu'il faut être vigilant. L'impact n'est pas le même selon que l'on installe ces mâts et ces immenses pales dans une forêt ou sur un champ de pommes de terre, sur un couloir de migration d'oiseaux ou à proximité d'une colonie de chauves-souris.

Les zones à privilégier sont les suivantes : les échangeurs autoroutiers, les bords des grands axes routiers et des voies de chemins de fer ainsi que les zonings industriels. En ce qui concerne les zones agricoles, on peut également se tourner vers les grandes plaines de cultures, tout en évitant celles qui accueillent des populations fragiles comme les busards ou autres oiseaux migrateurs. Les Milans royaux sont particulièrement sensibles aux éoliennes. En Allemagne, 43% des cadavres de rapaces retrouvés sous les éoliennes sont des Milans royaux.

Les zones à éviter sont notamment les zones forestières dans lesquelles il faut absolument exclure d'y implanter des éoliennes. En effet, elles constituent souvent les derniers grands espaces naturels d'un seul tenant. Or les défrichements liés à l'implantation d'éoliennes en forêt et à leur accès contribuent à morceler ces milieux, bien plus riches biologiquement que des zones cultivées, créant des perturbations supplémentaires pour la faune et la flore sauvages. Rappelons que l'avifaune est particulièrement abondante en milieux forestiers (y compris dans certaines forêts résineuses) et que les migrations s'appuient souvent sur les massifs forestiers qui servent de repères. De même, les forêts sont l'habitat de certaines espèces de chiroptères pour lesquelles les lisières forestières constituent des lieux de chasse privilégiés en raison de l'abondance en insectes.

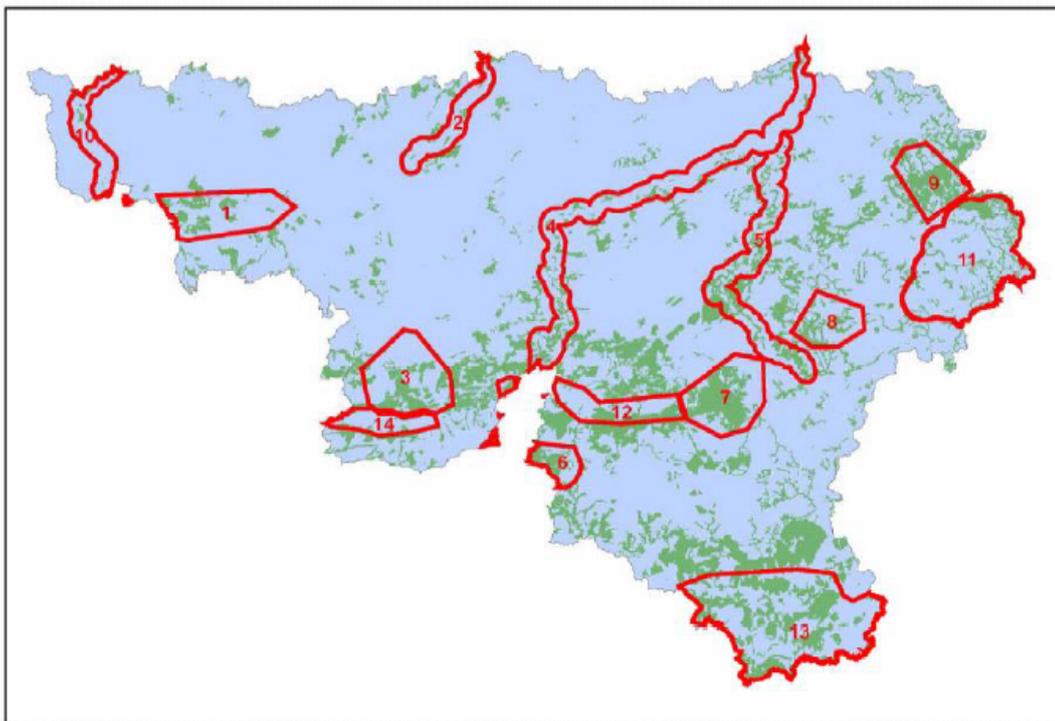
Il va de soi qu'il faut également éviter l'ensemble des zones identifiées pour la protection de la nature (sites Natura 2000, réserves naturelles, zones humides d'intérêt biologique...) et leurs abords immédiats, les périmètres de liaisons écologiques ainsi que les points de vue d'intérêt paysager. L'impact des éoliennes sur les grands oiseaux migrateurs est important, notamment les cigognes et les grues cendrées.

A l'instar des oiseaux, l'impact des parcs éoliens sur les chauves-souris est très variable. Il dépend du site, de son utilisation par la faune chiroptérologique et de la sensibilité des espèces présentes. Il dépend également du type d'éoliennes, de leur organisation, de leur fonctionnement et des conditions météorologiques. Les principaux impacts avérés sont de plusieurs types : mortalité par collisions avec les pales en mouvement, perte de terrains de chasse et de corridors de déplacements, mais également une mortalité due à la dépressurisation à l'approche des installations. Concernant ce dernier point, certaines études montrent en effet que la dépressurisation produite par la rotation des pales peut être responsable, dans certaines situations, d'un grand nombre de mortalités par hémorragie des poumons. S'ajoute encore à cela l'effet attractif des éoliennes pour les chauves-souris dû à la production de lumière et de chaleur attirant les insectes.

Il est donc primordial d'établir une carte régionale qui identifierait, sur base des critères qui précèdent, les zones où le développement de parcs éoliens paraît présenter un risque faible, moyen ou élevé pour la faune. Aves-Natagora travaille actuellement au développement d'une carte actualisée de sensibilité des oiseaux affinée à l'échelle régionale. De telles cartes ne dispensent pas de réaliser une étude d'incidences spécifique et approfondie à l'échelle de chaque projet.

Natagora a également déjà établi une carte des zones d'exclusion où l'implantation d'éoliennes est à exclure. En ce qui concerne la commune de Gedinne, on remarque tout de suite que le plateau de la Croix Scaille est concerné (nicheurs rares et migrateurs tels que rapaces et cigognes).

Carte des zones d'exclusion (rouge) où l'implantation d'éoliennes est à exclure. (Natagora, 2008)
L'implantation en dehors des zones d'exclusion n'est nécessairement réputée favorable.



Il faudra naturellement aussi procéder à de véritables enquêtes publiques transparentes pour chaque projet, d'autant plus que les conditions d'obtention de permis ont été assouplies en Wallonie (Pax eolienica II) afin de diminuer la durée totale de la procédure et le nombre de recours. Il faut donc redoubler de vigilance.

En conclusion, les éoliennes ont leur place sur notre territoire si l'on respecte ces règles de précaution élémentaires. Notre association se tient à la disposition de la commune pour des conseils spécifiques à la protection de la flore et de la faune.

Et pour terminer, gardons à l'esprit que ces énergies renouvelables ne doivent pas *s'ajouter* aux énergies fossiles, mais *s'y substituer*. Pour y arriver, les communes ont là aussi leur rôle à jouer. Il faut diminuer notre consommation d'énergie en évitant tout ce qui peut l'être : limiter l'éclairage public à l'essentiel, interdire les panneaux publicitaires digitaux, privilégier la mobilité douce, éviter le numérique à tout crin, etc. L'énergie la plus verte est celle qui n'est pas consommée.

La commune a donc son rôle à jouer tant en contrôlant l'énergie dépensée qu'en veillant à ce que les éoliennes ne soient pas implantées sur des sites où elles nuiraient d'avantage à l'environnement qu'elles ne lui profiteraient. Au bourgmestre et au conseil communal de jouer !